

Manitoba français

Histoire chronologique du Manitoba français

1712-1713:

Des employés de la Hudson's Bay Company (HBC) à York Factory indiquent dans leur rapport à Londres que des Canadiens font la traite sur la rive du lac Winnipeg et nuisent à la traite de la HBC.

1738 :

La Vérendrye atteint le site actuel de Saint-Boniface. Des traiteurs et voyageurs canadiens-français venant du Bas Canada utilisent la route tracée par La Vérendrye pour se rendre dans l'Ouest canadien.

v1780-1810 :

Développement d'un sens d'identité métisse parmi une communauté distincte.

1812 :

Les premiers colons Écossais et Irlandais recrutés par Lord Selkirk arrivent à la Fourche.

1816 :

Les Métis se déclarent une nation. Peut-être une première référence à une nation de Métis a été faite par Alexandre MacDonnell, dans une lettre destinée à Duncan Cameron, datée du 13 mars 1816.

1818 :

Arrivée des abbés Norbert Provencher et Sévère Dumoulin et du séminariste Guillaume Edge à la Rivière-Rouge. Fondation permanente de l'Église catholique dans l'Ouest canadien.

1822 :

Création du Conseil d'Assiniboia, un gouvernement local mis en place par la Compagnie de la Baie d'Hudson pour aider le gouverneur de la compagnie à administrer la Colonie de la Rivière-Rouge. Le Conseil a essentiellement des fonctions judiciaires.

1829 :

Fondation de la première école de filles à Saint-Boniface. La direction de l'école est confiée à deux laïques, Angélique et Marguerite Nolin.

1835 :

Le Conseil d'Assiniboia est métamorphosé en assemblée législative et exécutive. Pour assurer l'application des lois et faciliter le fonctionnement de l'administration, le conseil crée des comités, constitue des tribunaux et organise une force policière. Plusieurs francophones, Canadiens et Métis, sont appelés à exercer diverses fonctions dans la magistrature et la police.

1837 :

Mgr Norbert Provencher est nommé au Conseil d'Assiniboia, devenant ainsi le premier francophone à siéger au gouvernement colonial de la Rivière-Rouge.

1838 :

Fondation à Saint-Boniface de la première école technique de l'Ouest. Deux tisserandes canadiennes, Ursule Grenier et Marguerite Lapalice, enseignent le tissage aux filles et aux femmes métisses de la Rivière-Rouge.

1839 :

Cuthbert Grant, un leader métis de Saint-François-Xavier, est nommé au Conseil d'Assiniboia, devenant ainsi le premier Métis à siéger au gouvernement de la Rivière-Rouge.

1844 :

Arrivée des Soeurs Grises de Montréal à Saint-Boniface. Elles oeuvreront principalement dans le domaine de l'éducation et de la santé.

1845 :

Arrivée de Pierre Aubert et Alexandre Taché, les premiers Oblats de Marie-Immaculée dans l'Ouest canadien.

1851 :

Suite aux pressions politiques des Métis, le Conseil d'Assiniboia remplace son magistrat en chef unilingue anglais par un magistrat bilingue.

1853 :

Nomination au Conseil d'Assiniboia de Métis de langue française comme François Bruneau, ancien élève du Collège de Saint-Boniface.

1854 :

Arrivée à Saint-Boniface des Frères des Écoles chrétiennes qui acceptent de diriger l'école des garçons et le Collège de Saint-Boniface. Les Frères des Écoles chrétiennes quittent Saint-Boniface et la Rivière-Rouge six ans plus tard en 1860.

L'abbé Louis Laflèche, membre du Conseil d'Assiniboia, est chargé de compiler et de traduire en français toutes les lois et tous les règlements du Conseil d'Assiniboia.

1855 :

Début des travaux de construction du premier Collège de Saint-Boniface. Les travaux sont terminés fin 1858. L'édifice peut héberger une cinquantaine de pensionnaires.

1867 :

La Confédération du Canada. D'après l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, les gouvernements provinciaux reçoivent la compétence exclusive dans plusieurs domaines dont les ressources naturelles et l'éducation.

1868 :

Début au Collège de Saint-Boniface du cours classique. Les quatre premiers élèves sont : Alex. Kittson, Louis Kittson, Georges Lemay et Maxime Goulet.

1869 :

Les premières élections démocratiques ont lieu à la Rivière-Rouge. Douze représentants des paroisses protestantes et douze représentants des paroisses catholiques sont élus le 16 novembre et forment un gouvernement provisoire.

1870 :

Le gouvernement provisoire, présidé par Louis Riel, est élargi et adopte une nouvelle liste des droits dont plusieurs articles seront intégrés à l'Acte du Manitoba quelques mois plus tard.

Le 12 mai, l'Acte du Manitoba (loi aujourd'hui appelée également Loi de 1870 sur le Manitoba) reçoit la sanction royale et elle est promulguée le 15 juillet.

Le 24 juin, une session extraordinaire de l'**Assemblée législative d'Assiniboia** est convoquée pour recevoir le rapport de l'abbé Joseph-Noël Ritchot. Le 24 juin l'Assemblée législative ratifia la Loi sur le Manitoba. L'Honorable Louis Schmidt proposa que «l'Assemblée législative de ce pays adopte la Loi sur le Manitoba, au nom des gens, et décide de faire partie de la Dominion du Canada en vertu des conditions proposées dans la Loi sur la confédération.» L'Honorable Pierre Poitras seconda la motion. (Tiré de *L'histoire de l'Assemblée législative d'Assiniboia / le Conseil du Gouvernement Provisoire* par Norma Hall, Clifford P. Hall et Erin Verrier, s.d.).

Le Manitoba devient la première province à se joindre aux quatre premières de la Confédération canadienne. L'article 23 de l'Acte du Manitoba, calqué sur l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), stipule que l'anglais ou le français peuvent être utilisés à la législature provinciale et dans les cours de justice; mais les lois, les registres, les procès-verbaux et les journaux officiels doivent être publiés obligatoirement dans les deux langues. L'article 22 de l'Acte du Manitoba garantit un système d'écoles publiques confessionnelles subventionnées par la province.

1871 :

Ouverture de la première session de la législature manitobaine. Le discours du Trône est bilingue et lu en français et en anglais. Joseph Royal est élu président de l'Assemblée.

Adoption par la législature manitobaine de la première loi scolaire. La loi crée un Bureau de l'éducation comprenant deux sections : l'une catholique, l'autre protestante.

Le 27 mai, le premier numéro de l'hebdomadaire Le Métis est publié. Ce premier journal de langue française publié au Manitoba change de nom en octobre 1881, devenant Le Manitoba. L'hebdomadaire Le Manitoba paraît jusqu'en juillet 1925, date à laquelle il cesse d'être publié.

1873 :

La loi sur les municipalités précise que les publications officielles dans la Gazette du Manitoba seront bilingues.

1875 :

La loi électorale du Manitoba prévoit l'usage de l'anglais et du français dans les instructions aux électeurs, la proclamation des élections et la préparation des listes d'électeurs.

1876 :

La loi concernant les jurés et les jurys du Manitoba précise qu'en cas de demande de procès en français, le tribunal peut imposer la composition d'un jury mi-anglais mi-français.

1878 :

La Section catholique du Bureau d'éducation adopte des règlements au sujet de la langue d'enseignement dans les écoles catholiques du Manitoba en précisant que la langue parlée par la majorité des contribuables d'un arrondissement sera celle enseignée à l'école.

1879 :

Le caucus du Parti anglais suggère, entre autres, d'abolir l'impression en français des documents officiels. La question est débattue en Chambre, mais le lieutenant-gouverneur Joseph Cauchon refuse de signer le projet de loi adopté par l'Assemblée.

1880 :

Création de gouvernements municipaux obligatoires dans la province du Manitoba.

1883 :

Création du village (ou de la ville comme on disait à l'époque) de Saint-Boniface, le premier gouvernement municipal urbain francophone au Manitoba.

1885 :

La direction du Collège de Saint-Boniface est confiée aux Jésuites.

1887 :

Parution du premier numéro du Trappeur, le premier journal en langue française du Parti libéral du Manitoba. Les hebdomadaires libéraux auront une existence éphémère : Le Courrier du Nord-Ouest (1888), L'Ouest canadien (1889); L'Écho du Manitoba (1898-1903), L'Avenir de l'Ouest (1905), Le Soleil de l'Ouest (1911-1916); La Libre Parole (1916-1927 (?)). Durant plusieurs années cependant, les francophones du Manitoba ont accès à plusieurs journaux de langue française publiés localement.

1890 :

Sécularisation des écoles confessionnelles du Manitoba avec l'adoption le 19 mars d'une nouvelle loi scolaire. Les fonds publics sont désormais réservés aux écoles devenues publiques; les écoles catholiques subsistant comme institutions privées non subventionnées. Il y avait, en 1890, 74 écoles catholiques accueillant 3 677 élèves.

La législature du Manitoba vote la suppression de la langue française comme langue officielle de la province. La Official Language Act sera déclarée inconstitutionnelle quelque

90 ans plus tard lorsque la Cour suprême du Canada donnera raison à Georges Forest, un homme d'affaires de Saint-Boniface qui avait contesté sa constitutionnalité.

1896 :

Adoption du règlement Laurier-Greenway. Ce règlement porte le nom du premier ministre libéral du Canada, Sir Wilfrid Laurier, et du premier ministre libéral du Manitoba, Thomas Greenway. Le compromis négocié entre les deux gouvernements pour rectifier la suppression des écoles confessionnelles permet les cours d'instruction religieuse après les heures de classes et autorise l'enseignement dans une langue autre que l'anglais, à la demande des parents, lorsque 10 élèves ou plus fréquentent une école de la province.

1902 :

Fondation de la Société historique de Saint-Boniface par Mgr Adélard Langevin.

1908 :

Le village de Saint-Boniface devient la ville de Saint-Boniface, la plus importante ville bilingue de l'Ouest canadien.

1913 :

Fondation par Adélard Langevin, archevêque de Saint-Boniface, de La Liberté, un hebdomadaire catholique et français indépendant des partis politiques. La direction du journal est confiée, jusqu'en 1941, à des journalistes laïcs, dont Hector Héroux (frère du fondateur du quotidien Le Devoir) et Donatien Frémont.

1916 :

Une nouvelle loi scolaire est adoptée par le gouvernement libéral du Manitoba. La loi Thornton supprime les écoles bilingues, abolissant, en fait, l'éducation en français. La loi rend aussi l'instruction primaire obligatoire pour les enfants du Manitoba.

Fondation de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM). L'AECFM fonctionnera pendant plus de 50 ans comme un genre de ministère de l'éducation parallèle pour améliorer l'éducation en français des francophones du Manitoba.

1919 :

Création de l'Association des commissaires d'école de langue française du Manitoba, devenue en 1976 les Commissaires d'écoles franco-manitobains.

1923 :

Premier concours annuel de français organisé par l'AECFM. Le dernier concours de français a lieu en 1967.

1925 :

Fondation du Cercle Molière, la plus ancienne troupe de théâtre toujours active au Canada.

1936 :

Le Club La Vérendrye est constitué légalement par l'Assemblée 127 des Canadiens de Naissance.

1937 :

Fondation du Comité permanent de la Survivance française. L'organisme national est basé à Québec.

La Caisse populaire de Saint-Malo est la première caisse populaire constituée légalement au Manitoba.

1941 :

La direction du journal La Liberté est confiée à la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Les Oblats fusionnent La Liberté à l'hebdomadaire fransaskois Le Patriote. Ainsi le seul hebdomadaire en langue française publié au Manitoba porte le nom de La Liberté et le Patriote.

1946 :

CKSB, une station de radio créée par les dons des francophones du Manitoba, entre en onde le 27 mai. La Société Radio-Canada, voulant étendre son réseau radiophonique d'un océan à l'autre, achète CKSB pour une somme de 265 000 \$ en 1973.

Création du Conseil de la coopération du Manitoba.

1947 :

Une troupe de danse folklorique est mise sur pied à Saint-Boniface. Les Gais Manitobains changeront de nom en 1978, devenant les Danseurs de la Rivière-Rouge et sont connus, depuis 1993, sous le nom de l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge.

1952 :

Fondation de la Caisse centrale de Saint-Boniface Credit Union Society Ltd., devenue en 1982 la Fédération des Caisses populaires du Manitoba.

1955 :

Le gouvernement provincial autorise l'enseignement du français de la quatrième à la sixième année.

1958 :

La loi établissant les grandes divisions scolaires au niveau secondaire est adoptée.

1959 :

Une Commission royale d'enquête sur l'éducation recommande que l'on permette d'enseigner le français à partir de la première année.

1960 :

CBWFT, la télévision française de la Société Radio-Canada, est inaugurée le 24 avril.

1967 :

Adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur du premier ministre Duff Roblin. Cette loi scolaire restitue le droit d'enseigner en français dans les écoles du Manitoba, en limitant toutefois l'enseignement en français à la moitié de la journée scolaire.

Les Jésuites cèdent le Collège de Saint-Boniface au diocèse de Saint-Boniface. Les pères et les frères de la Société de Jésus avaient pris la direction du Collège en 1885.

Dépôt du premier volume du rapport de la Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Fondation du 100 Nons.

1968 :

Le Collège de Saint-Boniface reçoit, pour la première fois, des subventions du gouvernement provincial, suite à la création de la Commission des octrois aux institutions universitaires par le gouvernement conservateur de Duff Roblin.

Mise sur pied des Éducateurs franco-manitobains (EFM) (anciennement la Société des enseignants de langue française). Les Éducateurs franco-manitobains reçoivent le statut d'agence de la Manitoba Teachers' Society en 1972 et est responsable de conseiller la MTS en matière d'éducation en langue française. Les EFM deviennent les Éducatrices et les Éducateurs francophones du Manitoba en 1986.

Création en juillet du Fonds de sécurité des caisses populaires.

La Société franco-manitobaine (1) est officiellement constituée au Congrès-Rallye des 6, 7 et 8 décembre.

1969 :

Adoption d'une loi fédérale sur les langues officielles du Canada. Cette loi garantit aux citoyens du Canada le droit d'être servis par le gouvernement fédéral en français ou en anglais.

1970 :

Le premier Festival du Voyageur est organisé durant l'année du centenaire de la création de la province du Manitoba.

Adoption de la loi 113 par le gouvernement néo-démocrate du premier ministre Edward Schreyer. Le français reprend la place qu'il avait occupée jusqu'en 1896, comme langue d'enseignement, sur un même pied d'égalité que l'anglais dans les écoles publiques du Manitoba.

Une société éditrice, Presse-Ouest Limitée, est constituée légalement le 1er avril. Presse-Ouest Limitée est responsable de la publication du journal La Liberté et le Patriote. La Société franco-manitobaine(1) et l'Association francophone de la Saskatchewan sont copropriétaires de l'hebdomadaire dirigé jusqu'à cette date par les Oblats.

1971 :

Création au Précieux-Sang du premier Mini-franco-fun, un regroupement informel de mères francophones et de leurs enfants d'âge préscolaire.

Fin de la fusion des deux hebdomadaires La Liberté et le Patriote. Le Patriote, journal des francophones de la Saskatchewan, reverra le jour sous un nouveau nom : L'eau vive.

1972 :

Bicolo, l'ami des tout petits francophones du Manitoba, fait son apparition dans les pages de La Liberté.

Ouverture de l'Institut pédagogique (devenu depuis la Faculté d'éducation) du Collège universitaire de Saint-Boniface.

L'an 1 de l'Unicity, le fusionnement forcé de 12 municipalités rurales et urbaines de la région métropolitaine de Winnipeg. Saint-Boniface cesse d'exister comme ville autonome, devenant un comité communautaire de la capitale manitobaine. La loi régissant la nouvelle ville de Winnipeg garantit des services bilingues dans certains quartiers de l'ancien territoire de Saint-Boniface et de Saint-Vital et à certains bureaux de la ville de Winnipeg.

1973 :

Création de la Fondation Radio Saint-Boniface. Cette fondation distribue aux associations franco-manitobaines des subventions provenant des placements de l'argent de la vente de CKSB à la Société Radio-Canada. Elle se fusionnera à Francofonds en 1990.

Fondation du Conseil jeunesse provincial, l'organisme provincial des jeunes francophones du Manitoba.

1974 :

Nomination d'un coordonnateur des programmes de l'éducation française au ministère de l'Éducation du Manitoba.

Inauguration du Centre culturel franco-manitobain.

Une maison d'édition franco-manitobaine, les Éditions du Blé(3), est fondée.

1975 :

Création du Bureau de l'éducation française (BEF) au ministère de l'Éducation.

Ouverture du Collège communautaire de Saint-Boniface (devenu depuis l'École technique et professionnelle du Collège universitaire de Saint-Boniface).

Georges Forest, un homme d'affaires de Saint-Boniface, reçoit de la Ville de Winnipeg, une contravention unilingue pour avoir stationné illégalement. Il intente une contestation judiciaire qui ira jusqu'en Cour suprême.

1976 :

Création de la Fédération provinciale des comités de parents, le regroupement provincial des comités de parents franco-manitobains.

Nomination d'un sous-ministre adjoint à la direction du Bureau de l'éducation française(BEF).

Mise sur pied de la Fédération des francophones hors Québec(FFHQ), devenu depuis la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (F.C.F.A. du Canada), le porte-parole national des associations francophones provinciales et territoriales.

1978 :

Fondation de Francofonds, une fondation mise sur pied pour aider à soutenir financièrement les organismes et associations francophones du Manitoba.

Création de la Fédération des aînés franco-manitobains.

Mise sur pied du Centre des études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO) au CUSB .

Ouverture du Centre de ressources éducatives françaises du Manitoba (devenu depuis la Direction des ressources éducatives françaises) au CUSB.

Ouverture du Bureau du représentant du Commissaire aux langues officielles à Saint-Boniface (devenu depuis le Bureau du Commissariat aux langues officielles).

Le Secrétariat d'État offre de l'aide financière à Georges Forest et à tous ceux qui ont des poursuites d'ordre constitutionnel.

1979 :

La Official Language Act de 1890, est déclarée inconstitutionnelle le 13 décembre 1979 lorsque la Cour suprême du Canada donne raison à Georges Forest, un homme d'affaires de Saint-Boniface qui avait contesté la légalité de la suppression du statut officiel de la langue française au Manitoba.

Création à Winnipeg de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), une association nationale regroupant les associations de parents francophones et acadiens de 9 provinces et 2 territoires.

1980 :

Dévoilement du drapeau franco-manitobain choisi lors d'un concours provincial organisé par le CJP.

Ouverture à Saint-Vital de la Maison Riel (2), un lieu historique national géré par la Société historique de Saint-Boniface pour le compte de Parcs Canada.

Une deuxième maison d'édition franco-manitobaine, les Éditions des Plaines, est fondée par Annette Saint-Pierre et l'abbé Georges Damphousse.

Fondation de l'organisme féminin Réseau.

Roger Bilodeau, étudiant en droit, reçoit une contravention unilingue pour excès de vitesse. Sa poursuite ira jusqu'en Cour suprême.

1981 :

Création du Secrétariat des services en langue française du gouvernement du Manitoba.

1982 :

La Constitution canadienne est rapatriée et la Charte canadienne des droits et libertés est adoptée. L'article 23 de la Charte garantit aux minorités de langues officielles l'accès et la gestion des écoles en leur langue maternelle.

Fondation de l'organisme Pluri-elles (Manitoba) Inc.

Début des négociations avec le gouvernement provincial pour amender l'article 23 de l'Acte du Manitoba afin d'enclôser les services en français.

1983 :

Incendie des bureaux de la SFM (1). L'enquête prouvera que l'incendie était d'origine criminelle.

Un impressionnant ralliement est organisé à Sainte-Anne-des-Chênes pour appuyer la présentation du président de la SFM(1), Léo Robert, aux audiences publiques du Comité de la législature manitobaine chargé d'étudier le projet d'amendement de l'article 23 de l'Acte du Manitoba.

Remise du premier Prix Riel, un prix décerné annuellement par la SFM(1) à des Franco-Manitobains ou Franco-Manitobaines ayant contribué d'une façon marquée à la francophonie manitobaine.

1984 :

Le gouvernement provincial de Howard Pawley retire le projet de loi prévoyant la modification constitutionnelle de l'article 23 de l'Acte du Manitoba.

La SFM(1) demande au gouvernement fédéral un renvoi direct à la Cour suprême du Canada pour recevoir une réponse définitive sur la portée de l'article 23.

Création de l'Institut Joseph-Dubuc, un centre de ressources pour les personnes oeuvrant dans le domaine de la common law en français dans l'Ouest canadien. L'Institut Joseph-Dubuc sera intégré à l'École de traduction du CUSB en 1988.

1985 :

La Cour suprême du Canada déclare que toutes les lois de la province du Manitoba sont inconstitutionnelles. Un délai de trois ans est accordé à la province pour traduire ses lois et règlements.

Reconnaissance officielle par le ministère de l'Éducation de la définition de l'école française.

Le premier Shows sont nous, un rassemblement des jeunes des écoles franco-manitobaines, est organisé par le Conseil jeunesse provincial. La manifestation porte maintenant le nom de Foule faire.

La Société franco-manitobaine (1) aménage dans ses nouveaux locaux à la Maison franco-manitobaine. Cet édifice avait été construit suite à l'incendie d'origine criminelle. La Maison franco-manitobaine, construite en partie avec des dons de la communauté, héberge aussi les bureaux de plusieurs associations franco-manitobaines et les ateliers de l'hebdomadaire La Liberté.

1987 :

Adoption de la Loi sur les Caisses populaires et les Credit Unions qui confirme le caractère distinct des caisses populaires, soit «de fournir une gamme complète de services financiers en français et de prévoir la direction et le contrôle démocratique de ces services par les citoyens de langue française du Manitoba, selon le principe du système coopératif.»

Organisation des États généraux de la francophonie manitobaine.

Fondation de la Société des communications du Manitoba, Inc., ayant comme but la promotion de toutes les formes de communication au sein de la communauté franco-manitobaine.

1988 :

Fondation de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba suite à la restructuration de l'Institut Joseph-Dubuc. L'Association a comme mandat principal la promotion d'un système de justice officiellement bilingue et capable de fonctionner comme tel au Manitoba.

1989 :

Création de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba.

1990 :

L'Arrêt Mahé de la Cour suprême du Canada confirme que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit aux parents francophones d'Edmonton (Alberta) un degré de gestion de leurs écoles françaises, langue première.

1991 :

Ouverture des Centres Alpha par l'organisme Pluri-elles. Ces centres viennent en aide aux francophones analphabètes qui veulent devenir fonctionnels en français.

Inauguration de CKXL, la Radio communautaire du Manitoba Inc.

1992 :

Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada publie les critères devant guider le gouvernement du Manitoba dans la traduction de ses décrets et des documents incorporés dans les lois. Ce jugement avait été rendu suite à un renvoi conjoint de la province du Manitoba et de la Société franco-manitobaine(1).

Rejet de l'Accord de Charlottetown, un projet de modification de la Constitution canadienne soumis à un référendum national.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba.

Adoption des modifications à la Partie III de la Loi régissant la ville de Winnipeg. Les modifications prévoient, entre autres, étendre les services bilingues au quartier de Saint-Norbert.

1993 :

La Cour suprême du Canada, dans le renvoi des parents francophones du Manitoba, affirme que l'article 23 de la Charte garantit aux Franco-Manitobains un degré maximum de gestion de leurs écoles françaises.

La Loi 34 est adoptée le 27 juillet par le gouvernement conservateur du premier ministre Gary Filmon. Cette nouvelle loi scolaire, conforme à l'article 23 de la Charte canadienne, prévoit la création d'une division scolaire de langue française pour la rentrée scolaire de 1994.

La ministre de l'Éducation annonce les résultats de la première ronde de consultation du Comité de mise en oeuvre de la gestion scolaire présidé par l'ex-juge en chef du Manitoba, Alfred Monnin. Les parents des élèves des écoles françaises de La Broquerie, Sainte-Anne, Lorette, Île-des-Chênes, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Léon, Saint-Lazare, Saint-Boniface (Taché, Louis-Riel, Précieux-Sang, Lacerte) et Saint-Vital (Lavallée) indiquent massivement (moyenne de 94% des intentions) qu'ils veulent faire partie de la nouvelle Division scolaire de langue française.

L'Entre-temps des Franco-Manitobaines, un refuge pour les femmes victimes de violence conjugale, est ouvert. Le projet avait été mené à bonne fin par Réseau.

La Société franco-manitobaine (1) fête le 25e anniversaire de sa fondation.

Bibliographie

Sources :

- Jacqueline Blay, *L'Article 23; les péripéties législative et juridiques du fait français au Manitoba, 1870 - 1986*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé, 1987.

- Luc Dauphinais, *Histoire de Saint-Boniface, Tome I, À l'ombre des cathédrales*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé, 1991.
- Lionel Dorge, *Le Manitoba, reflets d'un passé*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé, 1976.
- Lionel Dorge, **Petite histoire de la langue française** au Manitoba dans *Bulletin de l'ACELF*, avril 1980, vol VIII, no 3, p.1-3.
- Maurice Gauthier, *De la table de cuisine à la rue principale, 50 ans d'histoire des caisses populaires du Manitoba (1937-1987)*, Saint-Boniface, Le Conseil de la coopération du Manitoba, 1987.
- Bernard Pénisson, *Henri d'Hellencourt, un journaliste français au Manitoba (1898-1905)*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé, 1986.
- *La Liberté*, de 1913 à 1993.
- Les Archives de la Société historique de Saint-Boniface.
- Norma Hall, Clifford P. Hall et Erin Verrier, *L'histoire de l'Assemblée législative d'Assiniboia / le Coneil du Gouvernement Provisoire*, s.d.

Autres liens

Autres liens

Voici un lien au site Le Français à la hauteur d'un continent traitant de la francophonie dans l'Ouest. Ce site a été produit par l'Université d'Ottawa. Le site de la Société franco-manitobaine pourrait aussi s'avérer un outil intéressant.